

Gestion régionale des déchets

La fraude aux sacs taxés, la face cachée des poubelles vaudoises

Les contrevenants risquent une amende. Les communes aussi sont pénalisées si trop de leurs habitants ne jouent pas le jeu. Reportage lors de la tournée des contrôleurs.

Vincent Maendly Textes
Odile Meylan Photos

«Voilà, regardez dans ce conteneur.» Couverture soulevée, on distingue à peine un ou deux sacs-poubelles blancs réglementaires. Recouverts qu'ils sont par un amas de déchets qui n'ont rien à y faire. Parmi ce fatras, on reconnaît une cage à rongeurs et un tuyau d'aspirateur, un cagote en bois. Clic. Mico Stevanovic prend rapidement une photo avec son smartphone et laisse les ripeurs embarquer le conteneur, qui est vidé mécaniquement dans le camion de la société Henry Transports.



Mico Stevanovic dévoile un conteneur rempli de déchets non réglementaires à Chavannes-près-Renens.

Nous sommes au pied de hauts immeubles résidentiels de Chavannes-près-Renens ce mardi-là. Il fait nuit, la ville est encore endormie et Mico Stevanovic évalue le respect de la taxe au sac par les habitants. Employé de la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (Cosedec), il n'a pas pour mission de traquer les fraudeurs afin de les dénoncer. Seulement de déterminer dans quelle proportion ce phénomène touche chacune des 237 communes ayant adhéré à la taxe au sac régionale.

Seuil de tolérance

Un travail important, car la convention qui les lie fixe un seuil de tolérance politique à la resquille: 3% du tonnage des ordures ménagères collectées. Au-delà de ce chiffre, les communes sont pénalisées au moment de toucher leur part de la taxe, au prorata du dépassement établi. C'est le job de Mico Stevanovic d'estimer ce fameux «taux de non-conformité», comme il est appelé pudiquement, mais qui est bel et bien un taux de fraude.

Pour ce faire, le Lausannois suit dans sa petite voiture une tournée habituelle de ramassage des déchets, en interférant le moins possible avec le travail des éboueurs. «J'essaie de ne pas les ralentir, ils ont leur horaire à respecter», glisse-t-il. Rester dans leurs roues pour ne rien rater, et jaillir de l'auto à chacun de leurs arrêts. «Oui, c'est rythmé!» Hop, un coup de lampe torche, une

La taxe au sac régionale, explications

Les rouleaux de sacs blancs taxés – 19 fr. 50 les dix sacs de 35 litres, 38 fr. ceux de 60 litres, etc. – sont fabriqués par l'entreprise saint-galloise Petroplast AG. En vendant les rouleaux aux distributeurs (Migros, Coop, les communes, etc.), elle encaisse le produit de la taxe. Le montant ainsi perçu est reversé à Tridel SA, qui la restitue ensuite aux différents périmètres de gestion des déchets, proportionnellement aux tonnages collectés lors du ramassage des sacs blancs officiels. Chaque périmètre procède à son tour à une répartition

trimestrielle du produit de la taxe entre les communes. Grosso modo, la taxe rapporte aux communes environ 335 francs par tonne de déchets ramassés. Celles qui affichent un taux de fraude supérieur à la marge de tolérance de 3% sont pénalisées. Par exemple, si le contrôle de la Cosedec établit un taux de 5% dans une commune, celle-ci se verra soustraire 2% du tonnage enregistré au moment de calculer ce que la taxe doit lui rapporter. Cette retenue vient alors augmenter la part que toucheront les autres.

nisé. C'est ce qu'a mis en lumière cet automne un vaste audit de la Cour des comptes consacré à la taxe au sac régionale. Certains périmètres de gestion des déchets s'inspectaient les uns les autres. Dans l'est du canton, c'est l'autocontrôle qui était la règle. Il débouchait sur des taux de fraude bien inférieurs à ceux désormais mesurés par la coopérative. Ce calcul est un sujet très sensible. Il y a eu des séances houleuses à ce sujet, rapportent plusieurs protagonistes.

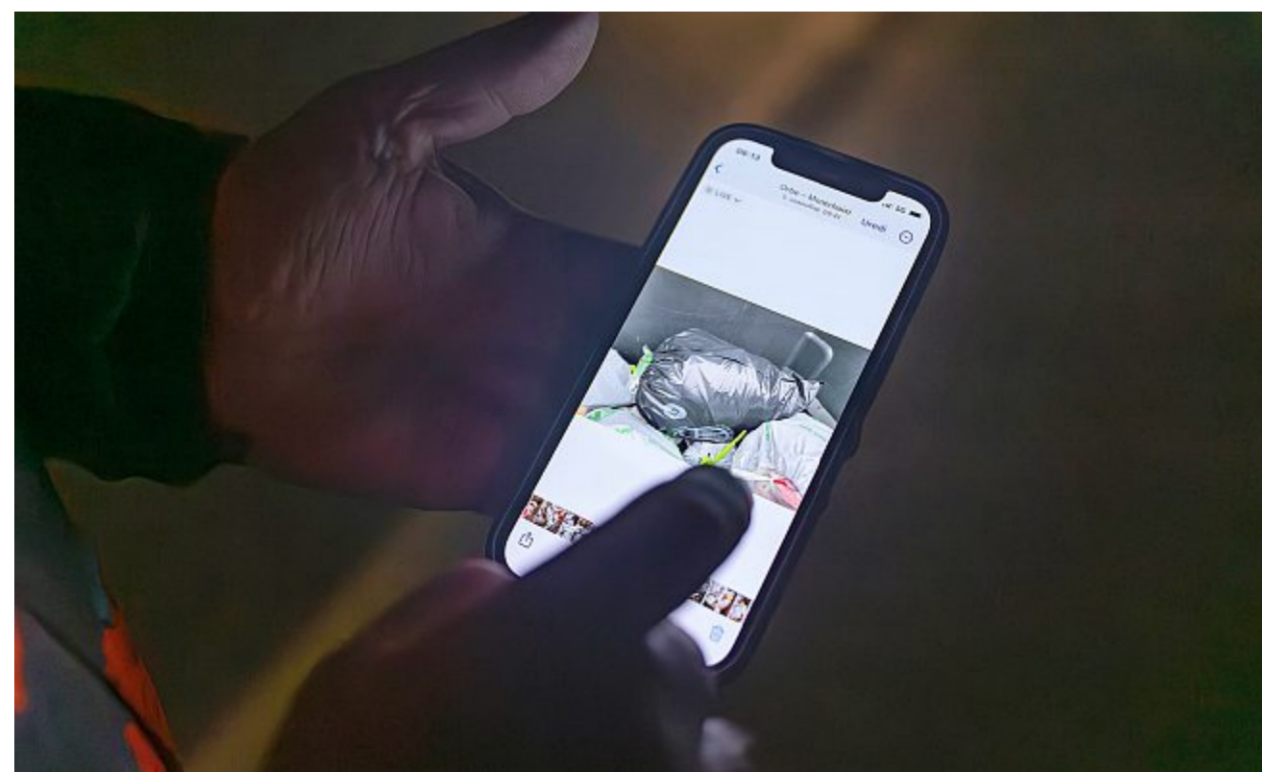
Taux très variables

Maintenant que la méthodologie est uniformisée, quels sont exactement les chiffres mesurés par la Cosedec dans chaque localité? Impossible d'avoir une vision claire. À l'heure actuelle, ces informations ne sont pas encore entièrement agrégées dans un seul et même tableau. Toutes les communes n'ont pas encore eu la visite du contrôleur Mico Stevanovic. Certaines qui ont dépassé le taux de non-conformité de 3% attendent encore son second passage.

Les quelques données que nous avons pu consulter montrent toutefois que le taux varie assez fortement d'un endroit à l'autre. Sur La Côte, toutes les communes du périmètre de la Sadeo ont un taux de non-conformité avoisinant 1%; leurs habitants font figure de bons élèves. Les villes de la région lausannoise et celles de la Riviera sont pour la plupart entre 3% et 5% - Veytaux a dépassé les 8% lors du premier contrôle.

À Bex, les autorités ont dû faire face à une augmentation embarrassante du taux de fraude, qui semblait se limiter à moins de 3% du temps de l'autocontrôle. Si les autorités locales sont en désaccord sur la méthodologie qu'applique la Cosedec, les faits sont là: entre 7% et 10% du volume des ordures collectées n'étaient pas dans des sacs taxés, l'an dernier. Synonyme pour la Commune d'une pénalité pouvant atteindre 30'000 francs dans le pire des cas.

Or, comme tant d'autres, la cité chablaisienne arrive tout juste



Méticuleux

En haut, Mico Stevanovic fait sa tournée en suivant les ripeurs chargés du ramassage. Le contrôleur documente son inspection en prenant des clichés géolocalisés de chaque benne et point de collecte (en bas à g.). Son rôle est d'évaluer le taux de non-conformité des sacs-poubelles. Ceux qui ne sont pas en règle ne sont pas toujours ramassés mais laissés sur la voie publique avec une étiquette pour sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques (en bas à dr.).



à financer sa politique de gestion des déchets. Légèrement, celle-ci est censée être entièrement couverte par les citoyens via une taxe forfaitaire et une autre proportionnelle à leur volume de déchets. Une trop grosse retenue sur le produit de la taxe au sac qui revient à la Commune est susceptible de mettre à mal l'équilibre comptable. Une solution pourrait être d'augmenter la taxe forfaitaire, mais toute Municipalité sait qu'il vaut mieux éviter d'en arriver à cette mesure forcément impopulaire...

Alors, pour essayer de faire baisser le taux de fraude, Bex a pris des mesures. «On a fait des actions sur le terrain, avec des Se-

curitas formés à la communication et ce qu'on a appelé des anges gardiens des déchets, c'est-à-dire des citoyens qui font de la prévention, notamment auprès des migrants, énumère le municipal Michael Dupertuis. Parallèlement, on applique une politique de tolérance zéro, en multipliant par quatre le nombre de dénonciations. On va aussi tester aux principaux écoquartiers un nouveau système de caméras de vidéosurveillance basé sur la machine learning.»

Michael Dupertuis s'en est rendu compte de ses propres yeux en allant à la rencontre de ses citoyens, dit-il: le taux de fraude élevé est révélateur de la

précarisation d'une partie de la population. «Avec l'inflation, les charges qui augmentent, des familles sont étranglées financièrement et cherchent à faire des économies partout, y compris sur les sacs taxés. C'est une triste réalité. Ils me disent: «On paie déjà une grosse taxe pour ça!» Soit 150 francs par an et par tête de pipe, à Bex.

Pas besoin de faire le travail de Mico Stevanovic pour le deviner: les petits villages disposant d'une simple déchetterie ne rencontrent pas les mêmes problèmes que les communes urbanisées. Pour endiguer le phénomène de la fraude aux sacs taxés, les villes doivent être proactives. C'est ce qu'a fait

Nyon, dont le taux de non-conformité n'est que de 1%.

«On a certainement des citoyens engagés et bien élevés - il y a une question de responsabilité individuelle, note la municipale Roxane Faraut Linares. Mais on a toujours mis les moyens en termes de prévention et d'infrastructures, avec un réseau d'écoquartiers dense, permettant à tous les habitants de pouvoir trier leurs déchets sans avoir à parcourir plus de 200 mètres.» Sur le plan répressif, la Commune de Nyon n'y va pas de main morte. Elle a effectué 171 dénonciations en 2023.

À titre de comparaison, la Ville de Lausanne, qui est six à sept fois

«On applique une politique de tolérance zéro, en multipliant par quatre le nombre de dénonciations.»

Michael Dupertuis, municipal de la Commune de Bex

plus peuplée que Nyon, en a établi 185 sur les dix premiers mois de 2024.

«De manière générale, il faut le dire, la grande majorité des gens jouent le jeu et sont corrects, relève la directrice de la Cosedec, Christine Walter-Luz. Il y aura toujours des irréductibles, sans compter les personnes qui, venant de l'étranger même de France ou d'Allemagne déjà, où le système est différent - ne font pas les choses comme il faut, sans que ce soit forcément volontaire.»

Le seuil de 3% de fraude à ne pas dépasser est perçu unanimement comme ambitieux. «C'est un choix politique qui a été fait en 2018. Avant cela, il était fixé à

Lausanne a sorti les Plaines-du-Loup du système

● L'audit de la Cour des comptes a révélé une chose inattendue, qui n'a pas contribué à calmer les esprits autour de la taxe au sac régionale. Certaines communes ont choisi, dans leur coin, de retirer administrativement certains quartiers «difficiles» du décompte des ordures ramassées, tirant artificiellement vers le bas leur taux de fraude. Elles voient certes leur éventuelle pénalité se réduire, voire y échappent, mais elles se privent aussi du produit de la taxe sur les sacs blancs collectés dans le secteur déclassé, leur tonnage n'étant pas comptabilisé au moment de répartir proportionnellement la manne entre les communes. Il serait donc hasardeux d'affirmer qu'elles y gagnent.

«Certaines communes ont retiré certains quartiers «difficiles» du décompte.»

Lausanne a procédé de la sorte. Ce que Stéphane Beaudinot, chef du Service de la propreté urbaine, confirme par e-mail: «Temporairement, le nouvel écoquartier des Plaines-du-Loup n'est plus pris en compte depuis le mois d'avril 2024. Il s'agit ici d'accueillir plusieurs centaines de nouveaux habitants qui bénéficient d'aménagements relatifs à la gestion des déchets, pensés pour un écoquartier», justifie-t-il. Les camions poubelles ne circulent pas dans le quartier, la collecte se faisant de manière centralisée en périphérie. «Nous avons donc d'office intégré la nécessité d'accompagner ces changements d'habitudes induits pour cette population.» Il y a eu des séances d'information, des supports de communication et une présence sur place pour guider les habitants vers les «bons gestes», avec l'appui des gérances et des concierges. «Après quelques mois, pour compléter ce dispositif, nous avons introduit, en parallèle, un volet répressif par le biais de dénonciations et d'amendes d'ordre, poursuit Stéphane Beaudinot. Aujourd'hui, nos constats révèlent que toutes ces mesures ont porté leurs fruits. La qualité relative au tri des déchets est satisfaisante.» Les Plaines-du-Loup vont être intégrées dans le système de rétrocession de la taxe au sac dès le 1^{er} janvier 2025, annonce-t-il. Dans l'intervalle, la Ville aura ainsi renoncé à toucher environ 50'000 francs à ce titre. Le premier contrôle de la Cosedec à Lausanne, qui a nécessité une vingtaine de jours sur le terrain, a mesuré un taux de fraude de 3,9%. La Ville qualifie ce chiffre de «faible, pour la grande ville du canton et la quatrième au niveau national». En 2023, 18'550 tonnes de déchets ménagers ont été ramassées lors de la collecte des sacs blancs, ce qui a permis à la Ville de percevoir 6,2 millions de francs via la taxe.